

Cote du document:	EB 2009/97/R.15/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	11 a) ii)
Date:	15 septembre 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République islamique de Mauritanie pour le

Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-septième session
Rome, 14-15 septembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec la responsable du FIDA ci-après:

Cristiana Sparacino

Chargée de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2306

courriel: c.sparacino@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Recommandation pour approbation	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	4
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	5
III. Recommandation	6
Annexe	
Accord de financement	7
Appendices	
I. Key reference documents (principaux documents de référence)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	2

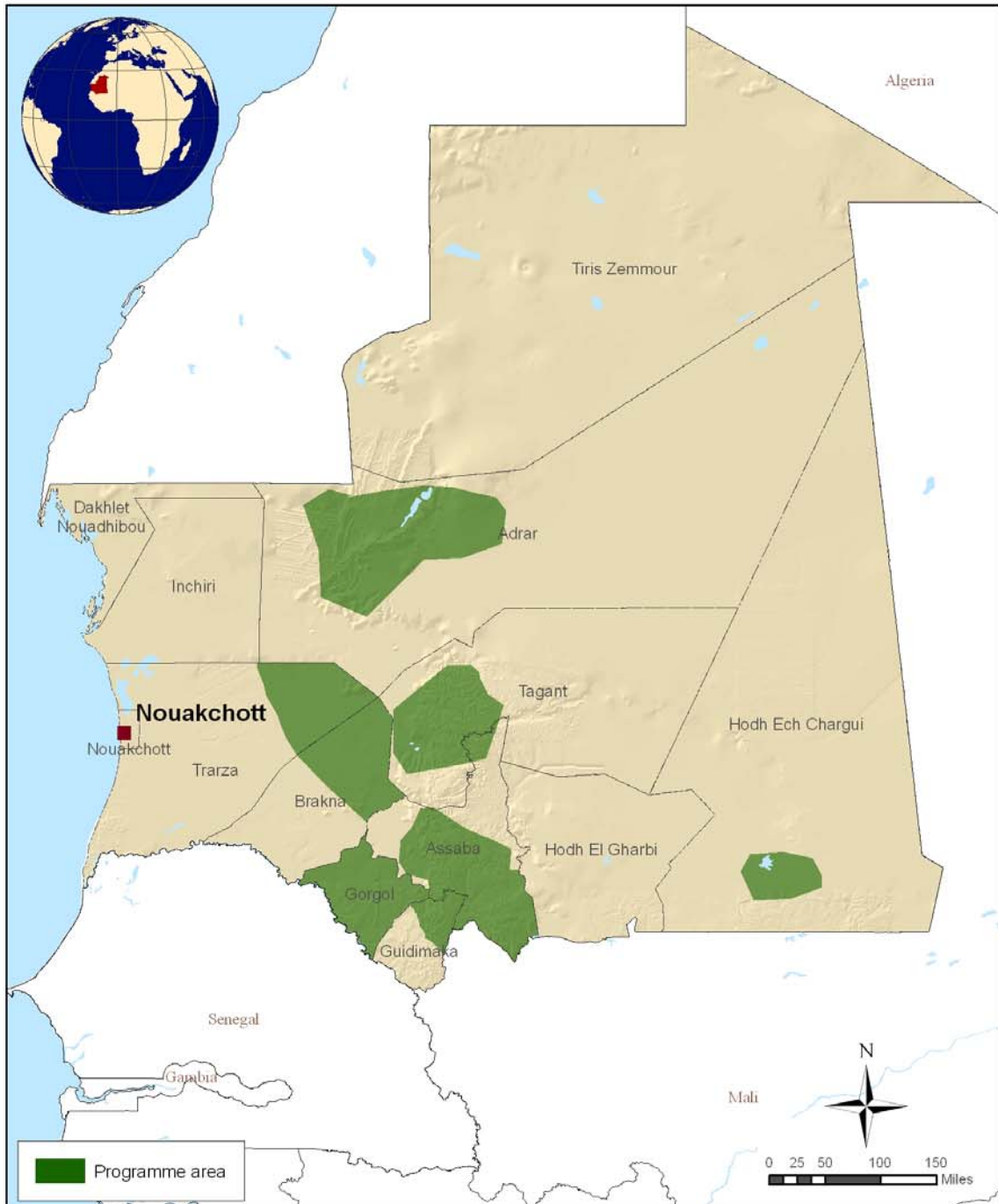
Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République islamique de Mauritanie pour le programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme

Mauritania

Value Chains Development Programme for Poverty Reduction



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République islamique de Mauritanie

Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République islamique de Mauritanie
Organisme d'exécution:	Ministère du développement rural
Coût total du programme:	17,8 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	3,856 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,0 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	3,856 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,0 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, dont un différé d'amortissement de 10 ans, assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinancier:	Italie, fonds supplémentaires du mécanisme d'appui à la finance rurale (RuralFin)
Montant du cofinancement:	Fonds supplémentaires RuralFin: 2,0 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	2,6 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,2 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe du FIDA

Proposition de prêt et de don à la République islamique de Mauritanie pour le programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières vise à stimuler la croissance en développant sept filières agricoles (légumes, dattes, lait, volaille, cuirs et peaux, viande rouge et produits forestiers non ligneux) intéressant les ruraux pauvres, hommes et femmes, qui en seront à la fois les acteurs et bénéficiaires principaux. Il arrive à un moment important du développement de la Mauritanie. D'après les projections, les deux tiers de la population du pays vivront en milieu urbain d'ici à 2010. Nouakchott, la capitale, est déjà un centre important de consommation de produits agricoles, pour la plupart importés (céréales, mais aussi légumes, lait, dattes et volaille). En raison de la flambée des prix, en partie à caractère structurel, il apparaît tout à fait justifié de remplacer certaines denrées importées par des produits du pays. Le soutien que le programme apportera aux filières agricoles retenues atteindra le double objectif de réduire la pauvreté tout en accroissant la production nationale, ce qui rendra le pays moins dépendant des importations alimentaires et moins vulnérable à la hausse des prix des produits alimentaires importés.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République islamique de Mauritanie un prêt d'un montant de 3,856 millions de DTS (équivalent approximativement à 6,0 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, d'un montant de 3,856 millions de DTS (équivalent approximativement à 6,0 millions d'USD), et un don au titre des fonds supplémentaires italiens provenant du mécanisme d'appui à la finance rurale (RuralFin), d'un montant de 2,0 millions d'USD, pour contribuer au financement du programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières. Le prêt aura une durée de 40 ans, dont un différé d'amortissement de 10 ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la Mauritanie au titre du SAFP est de 11,9 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Entre 1980 et 2005, le FIDA a financé 11 projets en Mauritanie, soit à peu près un tous les deux ans. Huit de ces projets sont maintenant clôturés. Les décaissements des trois projets en cours sont à jour. Au titre du Cadre du FIDA pour la soutenabilité de la dette, la Mauritanie est classée dans la catégorie des pays ayant un niveau moyen de vulnérabilité à l'endettement et elle est par conséquent admise à bénéficier de 50% de ses financements sous forme de don au cours de la période 2007-2009.

Flux de fonds

5. Un compte spécial, libellé en dollars des États-Unis, sera ouvert à Nouakchott. À l'entrée en vigueur du prêt/don, le FIDA déposera un montant correspondant aux besoins de financement initiaux. Le compte sera réapprovisionné conformément aux procédures établies du FIDA. Un compte de projet libellé en monnaie locale sera ouvert en Mauritanie dans une banque commerciale agréée par le FIDA, et il sera géré par l'unité du programme. Le Gouvernement mauritanien déposera sa

contribution sur ce compte conformément au plan de travail et budget annuel convenu.

Modalités de supervision

6. Le programme sera supervisé directement par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Des normes élevées de gouvernance seront assurées par le recours à des appels d'offres dans les secteurs public, privé et associatif pour la passation des contrats d'exécution.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le groupe cible se compose de femmes, de jeunes et d'hommes habitant les zones rurales arides de neuf régions (Adrar, Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimaka, Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi, Tagant et Trarza) et participant déjà à la production des denrées prévues dans les sept filières. On estime que 9 500 ménages environ bénéficieront directement du programme et 32 000 autres indirectement.

Méthode de ciblage

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage et sur la base d'une étude approfondie de la vulnérabilité et de la pauvreté ainsi que des possibilités de réduction de la pauvreté rurale et de développement agricole, le programme comprendra i) un ciblage géographique; ii) un autociblage par la sélection des filières où les pauvres et autres personnes vulnérables sont concentrés; et iii) des mesures d'habilitation, d'autonomisation et de renforcement des capacités visant à favoriser l'interaction entre les populations rurales pauvres et les décideurs (au sein de groupes de travail par filière) de façon à établir une stratégie commune et un engagement à l'égard des objectifs et des démarches de réduction de la pauvreté retenus.

Participation

11. Les activités ont été organisées en fonction du programme de travail et budget biennal proposé par les acteurs des filières eux-mêmes, lors de la conception du programme. Cette pratique sera maintenue pendant toute la durée du programme. De plus, une forte représentation du groupe cible est prévue au sein du comité directeur du programme.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le programme a pour objectif d'augmenter les revenus et d'améliorer les conditions de vie du groupe cible, en particulier des femmes et des jeunes. Son objectif spécifique est d'accroître de façon durable l'accès du groupe cible à la valeur ajoutée qui sera créée par le développement des sept filières.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. La concertation fait partie intégrante de la conception du programme et de sa future exécution. Les pouvoirs publics participeront aux groupes de travail par filière établis dans le cadre du programme. Un débat public avec le gouvernement sera ainsi possible sur des questions telles que la politique des prix, les taxes à l'importation et à l'exportation, les subventions, les normes de qualité et les lois et règlements.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le programme est cohérent avec: i) la stratégie du FIDA en matière de développement du secteur privé et d'établissement de partenariats avec celui-ci;

ii) la politique du FIDA en matière de finance rurale; iii) la politique du FIDA en matière de ciblage; et iv) le cadre pour l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les opérations. Il est aussi pleinement cohérent avec le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats, en particulier avec son troisième objectif stratégique, à savoir parvenir à un développement agricole durable et à la sécurité alimentaire.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Ce programme est la première intervention prévue dans le COSOP axé sur les résultats de la Mauritanie, qui a été présenté au Conseil d'administration en septembre 2007. Le COSOP est pleinement aligné sur le deuxième Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP II), et a en fait aussi été élaboré en partenariat avec des représentants des pouvoirs publics, de la société civile, des donateurs et autres partenaires, lors d'un atelier tenu dans le pays en février 2007. Les interventions du FIDA en Mauritanie se rapportent toutes au deuxième pilier du CSLP II: ancrer la croissance dans la situation économique des pauvres. Le programme est aussi pleinement cohérent avec la stratégie de développement du secteur rural du pays, qui souligne l'importance d'une démarche axée sur les filières et de stratégies de développement de l'élevage et des agro-industries.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Les partenaires du développement susceptibles de s'intéresser au programme ont été invités à des ateliers sur le développement de filières, organisés dans le pays par le FIDA et le gouvernement. Ils comprenaient des partenaires inhabituels du FIDA tels que l'Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles, mais aussi l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, la Banque mondiale et des organismes bilatéraux. Ces ateliers ont débouché sur différentes possibilités de partenariat.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comprend les quatre composantes suivantes: i) facilitation; ii) innovation et gestion des savoirs; iii) fonds de soutien aux filières; et iv) gestion et suivi-évaluation du programme.

Catégories de dépenses

18. Les catégories de dépenses sont au nombre de six: i) matériel; ii) études; iii) formation; iv) fonds de soutien aux filières; v) salaires; et vi) dépenses de fonctionnement.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les groupes de travail par filière comprennent, entre autres membres, des représentants d'organisations rurales, du secteur privé et de prestataires de services. Une fois établi et approuvé le programme de travail et budget de chaque filière, le programme lancera un appel d'offres et passera ensuite des contrats avec les soumissionnaires retenus (secteur privé, ONG, secteur public, organisations rurales). Les soumissions retenues devront être conformes à la stratégie et au mode d'exécution du programme.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le principal agent d'exécution sera le Ministère du développement rural. Le programme mettra en place: i) un dispositif de supervision; ii) un comité directeur; iii) une unité de programme; et iv) une commission technique. Le comité directeur aura la responsabilité générale de l'exécution du programme, de l'approbation du plan de travail et budget annuel, du suivi des progrès et des rapports de

suivi-évaluation. L'unité du programme, établie au sein de la Direction des politiques, de la coopération et du suivi-évaluation du ministère, sera responsable de la gestion courante du programme. La commission technique sera chargée d'examiner, d'évaluer et de sélectionner les propositions destinées à recevoir un financement du fonds de développement des filières.

Rôle de l'assistance technique

21. La démarche du programme aura pour objet de faciliter et d'appuyer les groupes de travail par filière, en leur permettant de nouer des partenariats durables fondés sur les besoins recensés dans les plans de travail annuels qu'ils auront établis.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Le gouvernement a officiellement confirmé la désignation du Ministère du développement rural comme agent d'exécution principal du programme et approuvé la structure institutionnelle et l'organigramme du programme.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme est de 17,8 millions d'USD sur six ans. Les sources de financement sont un prêt (34%) et un don (34%) du FIDA, ainsi que des fonds supplémentaires italiens apportés par RuralFin (11%), le gouvernement (14%) et les bénéficiaires (7%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

24. Les principaux avantages escomptés du programme sont notamment les suivants: i) accroissement de la valeur ajoutée créée dans les filières et de la part de cette valeur ajoutée revenant au groupe cible; ii) assurance de revenus stables et durables pour le groupe cible découlant de l'intégration au marché réalisée par l'établissement de partenariats durables avec le secteur privé; iii) réduction des coûts sociaux liée à la diminution de l'exode rural; et iv) accroissement de la production agricole disponible sur le marché national, imputable à la réduction des importations ou à l'augmentation des exportations.

Viabilité économique et financière

25. L'analyse économique et financière a confirmé: i) la sélection des filières à soutenir dans le cadre du programme; ii) la viabilité du développement de ces filières, en particulier du point de vue du groupe cible; et iii) la faisabilité économique générale du programme. Le taux de rentabilité économique a été estimé à 12%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. La stratégie et l'organisation générales du programme ont été élaborées dans le but de promouvoir l'innovation et la gestion des savoirs; en fait, l'une des composantes du programme est intitulée «innovation et gestion des savoirs». Le suivi-évaluation participatif sera au cœur des activités de gestion des savoirs. La supervision directe par le FIDA permettra aux fonctionnaires du siège de mieux comprendre la situation sur le terrain. Les enseignements tirés seront diffusés par l'intermédiaire de FIDAFRIQUE, ce qui garantira une couverture régionale. De plus, la mise en réseau avec des projets exécutés dans la région et appliquant des démarches de filière analogues (par exemple, au Burkina Faso et au Sénégal) encouragera les acteurs à partager les connaissances acquises à la faveur de leur expérience.

Innovations en matière de développement

27. L'innovation est ce que le gouvernement attend du programme. Les Mauritaniens sont traditionnellement des commerçants et ont une très bonne connaissance des problèmes d'accès aux marchés. Toutefois, le développement de filières promu par le programme, qui prévoit la réunion de tous les acteurs de la filière (secteur public, secteur privé, société civile, etc.) pour débattre de la stratégie, des activités, de la

réglementation, des prix à l'importation/exportation, des taxes, etc., est une innovation majeure dans le pays.

Application à plus grande échelle

28. La démarche du programme concernant l'application à plus grande échelle est la suivante: i) concentration pendant les deux premières années du programme sur les filières légumes et volaille; ii) développement progressif lent des filières dattes, produits forestiers non ligneux, et cuirs et peaux; et iii) adoption d'une démarche progressive encore plus lente pour les filières lait et viande rouge, dont le potentiel de création de revenus ne peut être réalisé qu'avec la participation d'acteurs du secteur privé travaillant en partenariat direct avec les organisations rurales.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le programme est exposé à deux risques principaux liés: i) à sa démarche très novatrice; et ii) à l'instabilité politique. En ce qui concerne le premier, les mesures d'atténuation prévues comprennent d'importants investissements humains et financiers dans le cadre du programme au titre de la facilitation, de la communication et du soutien à la structuration des filières. Quant au second, l'autonomie financière et administrative de l'unité du programme permettra à cette dernière de fonctionner même dans des conditions d'instabilité politique. L'expérience passée montre que les projets et programmes peuvent rester pleinement opérationnels à une époque d'instabilité politique.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B dans la mesure où il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

31. La durabilité sera réalisée lorsque les filières seront pleinement opérationnelles et indépendantes du soutien du programme (quand les acheteurs finals seront durablement liés aux producteurs primaires). Pendant les six ans qu'il durera, le programme établira la durabilité future des filières créées sur des bases solides et promouvra une série de liens commerciaux entre les différents acteurs au sein des filières.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement entre la République islamique de Mauritanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
33. La République islamique de Mauritanie est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République islamique de Mauritanie un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à trois millions huit cent cinquante-six mille droits de tirage spéciaux (3 856 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République islamique de Mauritanie un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant équivalant à trois millions huit cent cinquante-six mille droits de tirage spéciaux (3 856 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières

(Négociations conclues le 31 août 2009)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: DSF _____

Numéro du don fonds supplémentaires italiens: _____

Nom du programme: Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières en Mauritanie (ProLPRAF) ("le programme")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République islamique de Mauritanie ("l'Emprunteur")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

1. L'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du programme (le "programme") décrit à l'annexe 1 du présent accord;
2. La République italienne a conclu un accord avec le Fonds en date du 9 mai 2005 établissant la Facilité d'appui à la finance rurale (RURALFIN), financée au moyen de contributions volontaires, et a donné sa non objection pour que la somme de deux millions de dollars des États-Unis d'Amérique provenant de cette facilité soit attribuée au programme et contribue à son financement.

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt, un don et un don fonds supplémentaires italiens ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1.
 - A. Le montant du prêt est de 3 856 000 DTS.
 - B. Le montant du don est de 3 856 000 DTS.
 - C. Le montant du don fonds supplémentaires italiens est de 2 000 000 USD.
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis d'Amérique.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre, à compter du 1^{er} avril 2019.
6. Un Compte de programme libellé en ouguiya est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le Fonds. La contribution de l'Emprunteur en matière de fonds de contrepartie, soit 2 300 000 USD, sera mobilisée sur la base des besoins convenus lors de la préparation du PTBA.

Section C

1. L'Agent principal du programme est le Ministère du développement rural de l'Emprunteur.
2. La date d'achèvement du programme est fixée six ans après la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

1. Le Fonds prendra en charge l'administration du prêt, du don et du don fonds supplémentaires italiens et la supervision du programme.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des cas supplémentaires de suspension du présent accord:
 - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord n'a pas pris effet;
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le Fonds;
 - c) Le Fonds a notifié à l'Emprunteur que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et que l'Emprunteur n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du Fonds;
 - d) Le Manuel de mise en œuvre, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds. Le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme; et

- e) Les rapports d'audit n'ont pas été reçus dans un délai de 12 mois suivant la fin de l'année fiscale.
2. Les éléments suivants constituent des conditions préalables aux décaissements:
- a) Un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire de l'Emprunteur acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par l'Emprunteur au Fonds;
- b) Le Compte de programme a été ouvert et les fonds de contrepartie pour l'année considérée ont été inscrits dans la loi de finance; et
- c) Le Comité de pilotage (CP) et l'Unité de programme (UP) ont été créés par Arrêté Ministériel, le personnel de l'UP et le Responsable administratif et financier (RAF) ont été recrutés avec l'accord du Fonds.
3. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour l'Emprunteur:

Ministère des affaires économiques et
du développement
B.P. 238
Nouakchott, Mauritanie

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

Pour le Fonds

Pour l'Emprunteur

Annexe 1

Description du programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du programme

1. *Zone du programme.* Le programme sera exécuté dans les zones rurales arides, définies comme prioritaires par le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Elles sont essentiellement situées dans les "Willayas" (régions) de l'Adrar, du Brakna, du Trazra, du Tagant, du Gorgol, du Guidimakha, de l'Assaba, des Hodh El Chargui et Hodh El Gharbi.

2. *Groupe cible.* Le groupe cible est constitué par les populations rurales n'ayant pas accès à des revenus suffisants pour assurer leur sécurité alimentaire et la satisfaction de leurs besoins élémentaires. Il comprend les petits producteurs, les familles rurales pauvres dépendantes de petits métiers liés à chacune des filières, les ruraux sans terre ou sans bétail, les agriculteurs ou agro-pasteurs, les éleveurs sédentaires ou nomades, les résidents des oasis. Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux femmes, en particulier aux femmes rurales chefs de ménage.

3. *Objectif général du programme.* L'objectif général du programme est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier) des zones d'intervention du programme.

4. *Objectifs spécifiques.* L'objectif spécifique du programme est, par la promotion et le développement de sept filières agricoles (maraîchage, aviculture, dattes, produits forestiers non ligneux, peaux et cuirs, lait et viandes rouges), d'améliorer l'insertion économique et sociale des populations cibles et d'accroître durablement le montant et la part de la valeur ajoutée créée leur revenant.

5. *Composantes.* Le programme sera articulé autour de quatre composantes:

Composante 1. Facilitation

Composante 2. Innovation et gestion des connaissances

Composante 3. Fonds d'appui aux filières

Composante 4. Gestion du programme et suivi-évaluation

Les composantes seront articulées autour de la stratégie globale du programme qui comprendra: a) la stratégie de ciblage et de genre, b) une stratégie de développement pour chaque filière d'intervention, c) une structuration des interventions du programme en composantes fonctionnelles qui seront transversales à la logique de filières.

Composante 1. Facilitation

Les objectifs de la composante sont de:

- a) Identifier, mobiliser et animer les acteurs des Groupes de travail par filières (GTF) et les aider dans la formulation des Plans d'action par filière (PAF) et les Programmes de travail annuels par filière (PTAF);
- b) Identifier les passerelles ou les thèmes d'intérêt communs entre différentes filières appuyées par le programme;
- c) Développer et coordonner la stratégie du programme en termes de genre et de ciblage;

- d) Faciliter les relations entre les acteurs des filières et les partenaires extérieurs;
- e) Promouvoir et faciliter le dialogue de politiques en relation avec les stratégies de filière;
- f) Faciliter la formalisation de partenariats ou de relations contractuelles entre les acteurs de la filière;
- g) Pérenniser les mécanismes de cogestion participative des filières;
- h) Communiquer sur les stratégies et les actions appuyées par le programme;
- i) Appuyer les groupes par filières et/ou les membres de ces groupes dans le domaine de la communication et du marketing;
- j) Contribuer pour les domaines cités à la capitalisation et à la gestion des savoirs, organisée dans le cadre du programme; et
- k) Suivre et animer les actions du programme et jouer un rôle de point focal pour les questions sociales, juridiques et de politique économique, de communication et de marketing.

La plupart des activités de la composante seront programmées et réalisées dans le cadre des plans d'action annuels établis par filières et en accord entre le programme et les groupes. Un budget réservé à cette composante sera inclus dans les PTAF. Le programme disposera également d'une capacité de mise en œuvre directe sous la forme d'une équipe technique et un budget de fonctionnement et d'intervention.

Composante 2. Innovation et gestion des connaissances

L'objectif général de la composante est de contribuer à construire au sein des acteurs des filières une capacité d'innovation rapidement opérationnelle et durable et d'appuyer ces innovations.

Les activités suivantes à mener dans le cadre de la composante seront incluses dans les PAF et PTAF:

- a) Améliorer la connaissance technique, économique et sociale des filières mauritaniennes sur lesquelles le programme intervient;
- b) Promouvoir et faciliter l'acquisition et l'application, par les acteurs des filières, de compétences techniques économiques et organisationnelles; et
- c) Renforcer, au sein des acteurs des filières, les capacités d'innovation et promouvoir et faciliter la mise en œuvre d'actions innovantes et de recherche/action au sein des filières.

Les appuis du programme seront centrés sur un nombre limité de thèmes stratégiques identifiés dans le cadre de chaque filière ou seront communs à plusieurs filières. Ils seront réexaminés annuellement. Ces appuis seront normalement intégrés dans les plans d'action ou initiés par l'équipe chargée de l'animation de cette composante. Sur chaque thème un groupe de travail technique sera constitué entre les acteurs des filières intéressés. Chacun de ces groupes devra compter avec une participation significative de représentants d'organisations rurales ou de personnes ressources issues des populations cible du programme. Chaque groupe devra s'assurer que ses travaux prennent en

compte, conformément à la stratégie du programme, les aspects de réduction de la pauvreté et le genre.

Les appuis du programme porteront sur: a) l'organisation de réunions thématiques; b) l'appui à des actions de recherche menées sur le terrain; c) des formations courtes en Mauritanie et si nécessaire en dehors; d) l'acquisition, la production et la diffusion (y compris mise en ligne) de documentation ou de supports pédagogiques; e) des voyages de prospection ou d'étude, et des invitations de partenaires étrangers; f) des formations ou études, réalisées éventuellement, avec l'appui de techniciens étrangers; g) des frais liés à la participation à des réseaux internationaux de recherche et d'échange.

Composante 3. Fonds d'appui aux filières (FAF)

L'objectif de cette composante est de proposer des financements adaptés à chaque catégorie d'acteurs des filières et aux partenariats noués entre ces acteurs et de les rendre accessibles. Les actions ainsi soutenues devront être cohérentes avec la stratégie du programme en particulier concernant les aspects de ciblage et de genre.

Le FAF pourra soutenir un seul acteur, cependant les propositions présentées par un partenariat bénéficieront d'une préférence, en particulier celles comprenant une participation importante des organisations rurales issues des groupes cibles. Les types de coûts pouvant avoir droit aux appuis du programme comprendront: a) la construction et le génie civil y compris les études; b) les équipements et le matériel; c) les stocks initiaux; d) la formation, l'assistance technique et les études; e) les démarches juridiques et administratives; f) les coûts de fonctionnement et de personnel incorporés aux actions; g) les coûts administratifs de mise en œuvre des actions (15% maximum). Les fonds du FAF seront transférés sous forme de subventions partielles ou totales. Le programme ne prévoit pas d'intervenir au moyen d'instruments financiers. Il pourra, en revanche appuyer les acteurs des filières à s'articuler avec les institutions financières. Les subventions accordées dans le cadre du programme devront être utilisées exclusivement pour l'objet pour lequel elles ont été accordées.

Tous les acteurs des filières pourront avoir droit aux appuis du programme. Ils devront cependant: a) adhérer à la stratégie du programme en particulier en termes de réduction de la pauvreté de ciblage et de genre; b) participer au sein des GTF animés dans le cadre du programme; c) accepter les procédures du programme en particulier celles liées au FAF, au suivi-évaluation et aux supervisions, audits et contrôles réalisés dans le cadre du programme; d) s'engager à fournir régulièrement les informations statistiques demandées par le programme; e) collaborer aux études et enquêtes réalisées dans le cadre du programme.

Les conditions d'accès au FAF et les activités qu'il pourra financer seront définies dans le Manuel de mise en œuvre. Les activités soutenues par le FAF devront être choisies chaque année par les GTF et inscrites dans les PAF et les PTAF négociés avec le programme et seront mises en œuvre au moyen d'une procédure simple d'appel à propositions.

Chaque année un montant global sera alloué au FAF sur la base des prévisions réalisées lors de la préparation du programme. Les ajustements éventuels seront décidés au niveau de la supervision du programme et en particulier lors de l'examen à mi-parcours prévu à l'issue de la troisième année. Ce montant annuel sera alloué pour au moins la moitié à des organisations rurales ou à des actions de renforcement des capacités de ces organisations ou des populations cibles. Les appuis à des structures publiques ne pourront excéder un quart du montant annuel.

Chaque action appuyée par le FAF viendra en complément de celles fournies directement par les acteurs des filières où qu'ils auront réussi à mobiliser. Le programme fixera par

actions ou type d'actions: a) un plafond de contribution; b) des règles de financement en pourcentage; et c) une combinaison des deux méthodes.

Progressivement ces règles seront stabilisées et perfectionnées à partir de l'analyse des actions des années antérieures. Les plans d'action annuels devront mentionner ces règles. Elles devront être clairement annoncées dans les dossiers d'appels à propositions. En outre une participation d'au moins 10%, en argent ou en nature, sera demandée aux bénéficiaires finaux de chaque action. Lorsque le bénéficiaire direct sera une entreprise privée la contribution du FAF ne pourra excéder la moitié du montant de l'action. Enfin, les appuis du FAF aux organismes publics et parapublics ne pourront couvrir des frais de fonctionnement courant uniquement si un échéancier de prise en charge progressive de ces coûts sur le budget desdits organismes a été négocié et accepté formellement par leur tutelle budgétaire.

Composante 4. Gestion du programme et suivi-évaluation

La gestion du programme et le suivi-évaluation seront assurés par trois cellules au sein de l'équipe du programme. La coordination proprement dite, une cellule administrative et financière et une cellule de suivi-évaluation. L'équipe du programme comprendra également trois cellules chargées des trois premières composantes. Lors de l'examen à mi-parcours l'organigramme de l'équipe sera revu selon les besoins et les perspectives de pérennité institutionnelle des mécanismes mis en place dans le cadre du programme.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

1. *Agent principal du programme*

1.1. *Désignation et responsabilités.* Le Ministère du développement rural de l'Emprunteur, en sa qualité d'Agent principal du programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du programme. Son rôle sera de constituer le point d'ancrage institutionnel du programme; d'assurer la coordination de sa mise en œuvre et notamment d'assurer le secrétariat du CP et la liaison avec les autres départements et partenaires et de créer et d'héberger en son sein l'UP.

2. *Comité de pilotage (CP)*

2.1. *Établissement.* Le CP sera créé par Arrêté du Ministère du développement rural (MDR). Il se réunira en séance ordinaire deux à trois fois par an et en séance extraordinaire si nécessaire.

2.2. *Composition.* Le CP sera composé de représentants de chacun des principaux ministères concernés, soit le Ministère des affaires économiques et du développement (MAED) qui assumera la présidence, le MDR, le Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme (MCAT), le Ministère de l'industrie et des mines (MIN), le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (MID), le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (MHUAT), le Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF), le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD); le Commissariat à la promotion des investissements; de représentants des organisations rurales représentatives des populations cibles du programme; du secteur privé; de la société civile et d'un représentant de chacun des autres partenaires au développement contribuant au programme.

2.3. *Responsabilités.* Le CP aura pour responsabilité d'examiner les rapports de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme; de formuler des orientations et recommandations en direction de l'ensemble des partenaires, instances de mise en œuvre et acteurs; de valider les propositions de PTBA. Certaines décisions sur des propositions d'action engageant des montants importants provenant des fonds du programme pourront faire l'objet d'une validation au cas par cas par le CP.

3. *Unité de programme (UP)*

3.1. *Établissement.* L'UP sera créée au sein de la Direction des politiques, de la coopération et du suivi-évaluation (DPCSE) du MDR. Elle disposera de l'autonomie de gestion et de patrimoine.

3.2. *Composition.* L'UP comprend:

- a) La coordination proprement dite composée d'un coordonnateur et d'un secrétaire;
- b) Une cellule administrative et financière composée d'un RAF, d'un comptable, d'un assistant comptable et d'un secrétaire;
- c) Une cellule de suivi-évaluation composée d'un responsable du suivi-évaluation, d'un responsable informaticien et d'un secrétaire;
- d) Les trois équipes chargées des autres composantes.

Sa composition pourra évoluer en fonction des besoins du programme.

3.3. *Responsabilités.* L'UP sera chargée de la mise en œuvre directe du programme, de son administration et de sa gestion.

4. *Commission technique (CT)*

La CT sera mise en place par le Secrétaire général du MDR. La CT interviendra dans les procédures de décision sur les appuis qui seront fournis par le FAF. Son rôle sera d'examiner, évaluer et sélectionner les propositions d'action et les demandes d'appui présentées par les acteurs des filières dans le cadre du FAF. La CT sera présidée par le MAED et composée des points focaux du programme désignés au sein des Directions des principaux départements participant au programme. Des représentants des organisations rurales, du secteur privé et d'autres bailleurs éventuels seront associés à cette commission. La CT pourra également faire ponctuellement appel à des personnes ressources choisies pour leur compétence dans un domaine particulier. L'UP assurera son secrétariat et aura notamment pour tâche de mobiliser la CT rapidement et aussi souvent que nécessaire.

B. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET PARTENARIAT

5. *Stratégie*

La stratégie globale du programme s'entend de la stratégie de ciblage et de genre, de la stratégie de développement pour chaque filière d'intervention et de la structuration des interventions du programme en composantes fonctionnelles qui seront transversales à la logique de filières.

Les stratégies par filières seront conçues et pilotées par des GTF qui définiront chaque année un PAF. Les GTF et les PAF constitueront pour le programme le volet "demande" qui s'articulera avec les composantes du programme qui constitueront le volet "offre". L'adéquation entre "demande" et "offre" se fera au travers d'un PTAF accordé entre le

GTF et le programme. Ce PTAF comprendra uniquement des actions inscrites au Plan d'action (PAF) du GTF et cohérentes avec la stratégie du programme (ciblage et genre en particulier). Les PTAF seront intégrés dans le PTBA du programme.

Cette structure "croisée" entre filières et composantes dotera les groupes, stratégies et PAF d'un degré d'autonomie par rapport au programme et les incitera à développer des partenariats externes complémentaires à celui-ci. Elle contribuera aussi à instituer et consolider des pratiques pérennes de cogestion participative de filière qui constitueront un des éléments de la stratégie de sortie du programme.

6. *Approche*

Une approche progressive et par phases sera mise en œuvre en fonction des caractéristiques propres à chaque filière. En première année et seconde année l'accent sera mis sur les filières maraichage et aviculture où des référentiels sont immédiatement accessibles et où les cycles de production sont courts, ce qui devrait permettre un impact important plus rapide. La progression sera moins rapide sur les filières lait et viande rouge dans lesquelles les principaux investissements ne sont attendus qu'au cours de la seconde moitié de la durée du programme.

Le programme instaurera et perfectionnera, à partir des leçons tirées des filières où son intervention sera initialement la plus importante, un ensemble cohérent d'outils, méthodes et procédures d'animation et de mise en œuvre qui seront utilisés sur l'ensemble des filières d'intervention du programme. Cet ensemble de pratiques communes devrait permettre aux acteurs de chaque filière de bénéficier d'expériences développées au sein des autres filières, ainsi que la création de synergies et dynamiques entre les filières.

7. *Mise en œuvre des composantes*

7.1. *Composante 1. Facilitation*

La composante sera mise en œuvre par une équipe constituée au sein de l'UP. Cette équipe assumera les tâches d'animation et de communication et disposera de compétences en termes de ciblage et de genre et dans les domaines économiques, juridiques et de marketing globaux des filières. Elle sera composée de deux à quatre cadres (en fonction des besoins dans les différentes phases du programme et des profils disponibles) dont un sera le point focal genre du programme et de deux techniciens chargés de la circulation et gestion de l'information et de la tenue à jour du site internet du programme. La possibilité de renforcer l'équipe pour des périodes et des tâches déterminées en faisant appel à des étudiants mauritaniens en cours de formation ou à des jeunes volontaires internationaux devrait être examinée en fonction des opportunités et des besoins.

7.2. *Composante 2. Innovation et gestion des connaissances*

La composante sera mise en œuvre par une équipe constituée au sein de l'UP. Cette équipe devra disposer de compétences en agriculture, élevage, économie d'entreprise et technologies alimentaires. Elle sera composée de deux à quatre cadres (en fonction des besoins dans les différentes phases du programme et des profils disponibles) et de deux techniciens chargés des mêmes fonctions que ceux de la composante 1. De la même façon, il pourra être fait appel à des étudiants mauritaniens en cours de formation ou à des jeunes volontaires internationaux.

7.3. Composante 3. Fonds d'appui aux filières

La composante sera animée et suivie par une équipe créée au sein de l'UP. L'équipe disposera d'un budget de fonctionnement et de ressources destinées à financer d'éventuelles consultations juridiques, des traductions, etc. Elle sera appuyée par un secrétaire et un opérateur informatique. Les équipes responsables des composantes 1 et 2 devront les soutenir dans leurs domaines de compétences techniques respectifs.

Pour la mise en œuvre du FAF, une procédure simple d'appel à propositions, permettant des décisions transparentes et basées sur la sélection de la qualité des propositions émanant des acteurs des filières, a été définie. Ses étapes seront les suivantes:

- a) Les GTF définiront les thèmes ou "paquets" devant être appuyés par le FAF et les inscriront aux PTAF puis au PTBA;
- b) L'UP en consultation avec les GTF et la CP élaboreront pour chaque "paquet" un dossier d'appel à propositions, le publieront (médias, réseaux d'acteurs connus, etc.) et diffuseront les dossiers aux acteurs intéressés;
- c) L'UP appuiera les acteurs ayant soumis une proposition à élaborer leurs dossiers (formation standard, réponses aux questions, facilitation contacts, mise à disposition base de connaissances du programme, etc.);
- d) Les propositions seront remises sous pli scellé et seront examinées, évaluées et sélectionnées par la CT;
- e) L'UP passera un contrat avec les acteurs sélectionnés (cas de montants non soumis aux procédures mauritaniennes de marchés publics) ou un protocole définissant les modalités de passation de marchés et les autres modalités contractuelles (cas de montants plus importants, soumis aux procédures mauritaniennes de marchés publics);
- f) Les acteurs ayant soumis une proposition, la mettront en œuvre sous la supervision et le contrôle de l'UP; et
- g) Un suivi et une évaluation participatifs seront réalisés.

8. Partenariats

L'approche du programme est d'encourager les acteurs des filières à tisser un réseau de partenariats techniques durables et progressivement autonomes à l'échelle nationale et internationale. Les besoins et les opportunités de partenariats seront dégagés essentiellement des stratégies et des PAF. La construction des partenariats sera progressive et leurs formes seront évolutives en fonction des dynamiques et des besoins. Le programme permettra, en particulier, de mieux valoriser les acquis importants, des trois autres projets en cours, dans le domaine du développement communautaire et de celui des organisations rurales.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation des fonds du prêt et des dons.* Le tableau ci-dessous détermine les catégories de dépenses autorisées financées par le prêt et les dons, l'affectation des montants du prêt et des dons à chacune des catégories et le pourcentage du montant des dépenses pour chaque article devant être financées dans chacune des catégories:

Catégorie	Montant du prêt affecté (Exprimé en DTS)	Montant du don affecté (Exprimé en DTS)	Montant du don fonds supplémentaires italiens (Exprimé en USD)	% des dépenses autorisées à financer
I. Équipement et véhicules	218 000	218 000		100% hors taxes
II. Animation, formation et études	1 214 000	1 214 000		100% hors taxes
III. Fonds d'appui	1 369 000	1 369 000	2 000 000	100% hors taxes et hors contributions bénéficiaires
IV. Fonctionnement	135 000	135 000		100% hors taxes
V. Frais de personnel	534 000	534 000		85% des dépenses
VI. Non alloué	386 000	386 000		
TOTAL	<u>3 856 000</u>	<u>3 856 000</u>	<u>2 000 000</u>	

2. *Montant minimum de retrait.* Les retraits ne peuvent être faits pour un montant inférieur à 20 000 USD ou équivalent, ou pour un montant que le Fonds peut fixer à tout moment.

3. *État de dépenses.* Les retraits relatifs à des dépenses peuvent être faits sur la base d'états de dépenses certifiés conformément aux procédures convenues entre l'Emprunteur et le Fonds. Les pièces justificatives relatives à ces dépenses n'ont pas à être remises au Fonds, mais seront conservées par l'Emprunteur et présentées aux représentants du Fonds lors de leurs inspections.

Annexe 3

Clauses particulières

1. *Suivi et Évaluation.* Le dispositif de suivi-évaluation du Programme devra permettre de répondre aux besoins d'information du Fonds et de l'Emprunteur sur l'activité, les résultats immédiats et l'impact à court et plus long terme du programme, de produire, organiser et diffuser les informations nécessaires à son pilotage stratégique. Le suivi-évaluation sera un élément essentiel de la mise à jour des stratégies et plans d'action et devra intégrer toutes les étapes du cycle de travail du programme. Une attention particulière sera apportée au suivi de l'efficacité des instruments de ciblage (pauvreté et genre). Le programme utilisera le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) adopté par le Fonds pour mesurer et présenter les résultats et l'impact de l'ensemble des programmes qu'il finance. Pour la mesure des indicateurs d'impact une enquête sera menée en début de programme sur un échantillon représentatif du groupe cible du programme. Elle sera répétée avant l'examen à mi-parcours et avant la fin du programme.
2. *Manuel de mise en œuvre.* Une fois le Manuel soumis au Fonds pour avis et commentaires, l'UP le finalisera et le soumettra à l'Agent principal du programme pour approbation.
3. *Assurance du personnel du programme.* Le personnel du programme est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.
4. *Recrutement.* La sélection des cadres du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, excluant toute discrimination. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Le recrutement de ces cadres, soit le Coordonnateur, le RAF, le Responsable suivi-évaluation, l'Animateur principal, le Chargé de la communication et Point focal genre, l'Informaticien gestionnaire du site Internet, le Responsable de la composante FAF, le Responsable de la composante Innovation et gestion des connaissances, le Chargé des aspects agricoles et élevage; et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.
5. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.

Key reference documents

Country reference documents

Annuaire Statistique 1995-2005
Rural sector development strategy
Livestock development strategy
Agribusiness development strategy
Micro-enterprise development strategy
Gender development strategy
Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (2000 & 2004)
Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files
COSOP
Administrative Procedures on Environmental Assessment
IFAD Strategic Framework;
IFAD Learning Notes (targeting, gender, community development funds, etc.)
Framework for gender mainstreaming in PMD operations
IFAD Procurement manual
RIMS
Publication on Migrant laborers and Remittances

Other miscellaneous reference documents

Abdelkader, Iseelmou Ould. 2006. Etat des lieux et perspectives du secteur rural-aspects institutionnels et fonciers
Cuna, L., Dominic Smith et al. 2006. Making Value Chains Work Better for the Poor
FAO/Banque Mondiale. 2002. Initiative Elevage, Pauvreté et Croissance
PNUD, 2007-2008. Rapport sur le Développement Humain
UNICEF, MSAS. Février 2007. Projet CERF/Mauritanie. Dépistage Mensuel
WFP, 2006. Mauritanie. Analyse de la Sécurité et de la Vulnérabilité
WFP. 2006. Mauritania. Profile of cereal and livestock markets
World Bank, 2006. Country Assistance Strategy for Mauritania

Cadre logique

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses /Remarques importantes/Mesures de limitation des risques
1. Objectif global Accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations rurales les plus pauvres et notamment des femmes et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Incidence de la pauvreté réduite de 4% dans les régions d'intervention Nombre de ménages, individus (par genre), groupements et communautés bénéficiant (a) directement (obj. 9500 familles) et (b) indirectement des actions du programme (obj. 32 000 familles) 	<ul style="list-style-type: none"> EPCV 2008, 2012 et 2016 Enquêtes programme sur la pauvreté (dont SYGRI) Examen à mi-parcours et évaluation finale Recueil des opinions des bénéficiaires, acteurs et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Aléas naturels (sécheresses, crises acridiennes) Retour de l'instabilité politique
2. Objectif spécifique Par la promotion et le développement d'un nombre limité de filières, intégrer les populations cibles dans l'économie rurale et accroître la valeur ajoutée (en volume et pourcentage) leur revenant	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'individus (par genre), de ménages, de groupements et de communautés rurales pauvres participant aux filières Montant et part de la valeur ajoutée leur revenant Estimation de la pérennité des deux résultats ci-dessus 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes/Dossiers par filière Bases de données sur les actions du programme, les bénéficiaires, les acteurs et leurs partenariats Rapports du S/E Rapports d'activités du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Limitations du secteur privé mauritanien et climat des affaires qui reste difficile <i>Réformes en cours, flexibilité de la stratégie et des instruments du programme</i>
3. Résultats			
Composante 1: Facilitation Les Groupes de Travail par Filière (GTF) et les Pôles Géographiques d'Intervention sont fonctionnels, les pratiques de cogestion des filières et de dialogue de politiques sont renforcées et des formes innovantes de partenariats institutionnels, juridiques ou commerciaux sont mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Chaque groupe (7) élabore ou met à jour son Plan d'Action par Filière et négocie un programme de travail annuel avec le ProLPRAF Chaque PGI (5 à 10) a réalisé une étude locale de marché et s'est doté d'une stratégie locale par filière Thèmes abordés (au moins 3 par an); Évolutions des politiques, de la réglementation et des pratiques cohérentes avec la stratégie du ProLPRAF Nombre et typologie des partenariats (obj. 35), participation des femmes et des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du S/E Actes des réunions inter-acteurs, etc. Bases de données du programme Textes juridiques, réglementaires et administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> Caractère innovant de cette approche <i>Animation, progressivité dans la démarche du programme</i> Capital social et pouvoir de négociation des populations cibles limités <i>Stratégie et organisation du ProLPRAF et moyens apportés pour renforcer ces deux points</i>
Composante 2: Innovation et GDC Les acteurs des filières se dotent d'une masse critique de compétences techniques et d'un réseau fonctionnel d'acquisition, de partage et de valorisation de celles-et réalisent des tests pratiques sur les innovations identifiées	<ul style="list-style-type: none"> Dossiers et bases de connaissances par filière élaborés, mis à jour et enrichis, et diffusion et utilisation de ceux-ci Nombre et type des innovations identifiées, testées et diffusées Nombre et type de bénéficiaires touchés par ces actions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du S/E Enquêtes auprès des acteurs Innovations identifiées testées et diffusées Innovations reprises au stade de diffusion dans les plans d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Hétérogénéité des acteurs <i>Réalisation de synthèses et traductions par l'équipe du programme, volet communication du programme</i> Distances et enclavement <i>Importants appuis à la mise en réseau, utilisation de technologies modernes de communication</i> Capacité de suivi <i>Implication des acteurs dès la conception des tests</i>
Composante 3: Fonds d'Appui aux filières Les initiatives inscrites dans les plans d'action sont mises en œuvre par les acteurs des filières	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 150 initiatives cohérentes avec la stratégie du programme sont appuyées Nombre de personnes (par genre) ménages, groupes, communautés bénéficiaires appartenant au groupe cible participant Nombre et type d'emplois créés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du S/E (dont bases de données du programme et comptabilité) Rapports/Interviews des acteurs de chaque action 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du nombre de demandes d'appui ayant une qualité suffisante <i>Rôle proactif de l'équipe du Programme</i> Temps de réactivité des procédures du programme par rapport aux initiatives des acteurs trop long <i>Flexibilité, adaptabilité de ses instruments en particulier composante 2 permettant de prendre en charge plus rapidement des études et tests</i>
Composante 4: Gestion du Programme La gestion du programme est menée de façon efficiente et le système de suivi-évaluation fournit dans les délais les informations pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> Rythme de présentation des demandes de décaissement Niveau du compte spécial Respect des délais de préparation du PTBA et de soumission des documents contractuels et qualité des documents Système S&E opérationnel dès l'année 1 Qualité de l'information produite par le S&E et respect des délais 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de supervision Etats comptables et documents du programme Avis des acteurs de filières Bases de données à jour Rapports et autre matériel produit Avis des utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et diversité des actions appuyées, distances, difficultés de communication <i>Outils de gestion performants et adaptés, personnel suffisant en nombre et compétences</i> <i>Implication des acteurs dans le recueil et la saisie des données de base</i>

